

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :20/01/2014
REF:253403554-20140107-DE_002_2014-DE

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

18.12 13

DATE D'AFFICHAGE

18 12 13

Objet :

2014-07-02

Compte Rendu des
Décisions du Président

L'an : 2014

Et le : 07 janvier 2014

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb et Jaur), **Françoise BERHTOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervoies), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **M.LOSMA** (Bédarieux), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays St-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

Objet : Compte rendu des décisions du Président

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des deux dernières décisions prises pour l'année 2013 :

N°018/2013 : Edition d'un topo-guide GR.

Dans le cadre du projet d'itinérance douce, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est amené à créer un GR de Pays, marque déposée de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Considérant le caractère particulier de cette mission, l'homologation des itinéraires au niveau national par la FFRP et la collection des topo-guides uniformisée par cette fédération, celle-ci éditera le topo guide de 128 pages intitulé « Tours dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles » dans la collection « les Sentiers de Grande Randonnée » à 4000 exemplaires. Elle assurera également la livraison en 3 points, la promotion et les relations presse, le tout pour un montant de 33 199 €.

N°019/2013 : Licence d'exploitation IGN grande diffusion.

Le projet « Itinérance » vise notamment à déterminer une offre de sentiers qualifiés, d'intérêt territorial, pouvant être valorisés et communiqués par le Pays à l'échelle de la destination touristique. Pour la réalisation des « rando-fiches », il convient de proposer la carte de chaque itinéraire à partir de fonds de cartes. Considérant le caractère particulier de ce besoin de licence d'exploitation de grande diffusion et la qualité de prestation de fourniture de fonds cartographiques mis à jours, une « licence d'exploitation IGN grande diffusion payante » a été demandée à l'IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE -, pour la reproduction d'extraits de cartes au 1/25000 pour la conception des 80 topo-fiches, édités en 4000 exemplaires. Le montant de cette prestation s'élève à 1920,86 € TTC.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte des décisions du Président.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Magalas, le 07 janvier 2014.

Le Président,
Francis BOUTES

